

Règlement pour le jury – Prix étudiant Inalco pour le manga

L'Inalco et le musée Guimet reconduisent ensemble le « Prix étudiant Inalco pour le manga » qui sera décerné pour la deuxième fois cette année dans le cadre du 9e Prix Émile Guimet de littérature asiatique.

Lancé par le musée en 2017, le Prix Émile Guimet de littérature asiatique récompense l'œuvre originale d'un auteur ou d'une autrice originaire d'Asie, récemment traduite et éditée en France. Il couronne un roman qui fait écho aux grandes questions de notre temps, telles que la liberté de conscience et d'expression, l'adhésion ou le refus d'une identité et d'une histoire collective, l'universalité, la citoyenneté et les grandes questions environnementales.

Outre les catégories « roman » et « roman graphique », un troisième prix est décerné à la catégorie « manga ». Les cinq membres de ce jury, étudiants et étudiantes de l'Inalco, se réuniront pour délibérer autour de 8 ouvrages édités en 2025 au Japon et traduits en français.

Le manga lauréat se verra décerner une dotation de 2500€ de la part du musée Guimet lors de la cérémonie de remise de prix en juin 2026.

Règlement interne

Sont admissibles uniquement les candidats :

- inscrits en formation initiale à l'Inalco pour l'année universitaire 2025-2026, niveaux licence, master, doctorat.

- disponibles durant toute l'année universitaire

Le service de l'évènementiel et de l'action culturelle exigera des membres du jury une grande rigueur et une implication consciencieuse dans la lecture des mangas et la préparation des délibérations. Des rendez-vous réguliers (maximum 6) seront organisés entre novembre 2025 et avril 2026 afin de débattre sur la lecture des ouvrages. La remise des prix aura lieu au musée Guimet en présence des membres du jury.

La liste des mangas en compétition sera dévoilée une fois le jury constitué. Le service de l'évènementiel et de l'action culturelle accompagnera le jury dans l'organisation des lectures, des délibérations et fera le lien entre l'Inalco et le musée Guimet.

Tous les ouvrages en compétition seront fournis par le service de l'évènementiel et de l'action culturelle.

La fonction de membre du jury exige une charge de travail à prendre en considération. Il faudra vous dégager du temps pour la lecture des mangas et le travail post-lecture. Nous demandons aux étudiants de ne s'engager que dans la mesure où ils peuvent endosser cette charge de travail en plus des cours et

d'éventuelles activités professionnelles ou extra-scolaires, car le désistement ne sera pas toléré.

Il sera demandé aux membres du jury d'être ponctuels aux rendez-vous qui seront convenus pour les délibérations. En cas d'imprévu ou d'absence justifiée à l'une des délibérations, il sera demandé à la personne absente de faire parvenir un compte-rendu du ou des livres qui feront l'objet de la discussion.

Une clause de confidentialité devra être signée par les membres du jury afin que le nom du manga lauréat ne fuite pas entre la délibération finale et la remise des prix.

Une attestation officielle en sa qualité de membre du jury pour le Prix étudiant Inalco pour le manga sera remis à l'étudiant après la remise des prix de la part de l'Inalco.

En résumé, il faudra :

- être rigoureux, consciencieux, ponctuels et impliqués dans la fonction de membre du jury ;
- être disponibles aux rendez-vous ;
- faire preuve de discrétion sur les délibérations et le choix final.